



HODENT

N/Réf. :

Objet : Carte Optile 2010/2011 – Avance prise en charge par la commune de Hodent

Je soussigné, M. Breton Eric, Maire de la commune de Hodent, assure prendre la prise en charge de la carte Optile 2010/2011 à hauteur de 28 €, pour l'élèvequi se rend au collège
.....

La famille est donc dispensée de l'avance des 28 €, la facture sera à envoyer à la Mairie de Hodent, 3 Grande Rue 95420 Hodent.

Fait à Hodent, le

Le Maire

Eric Breton